



DROIT A L'AVORTEMENT EN EUROPE : L'HEURE DE L'ACTION

Alors que la période actuelle est marquée par les déclarations réactionnaires de certains responsables religieux et par un retour aux obscurantismes, le droit à l'avortement n'est toujours pas reconnu pour les femmes dans l'UE.

Certains pays ont même exigé lors des négociations pour leur entrée dans l'UE de pouvoir conserver leur législation archaïque dans le domaine.

A Malte Chypre, en Irlande et en Pologne, la pratique de l'avortement reste interdite ou soumise à des conditions très restrictives. Un peu partout en Europe, des mouvements anti-IVG se multiplient pour revenir sur cet acquis fondamental.

L'avortement est un droit fondamental et inaliénable. Il confère aux femmes le droit de disposer librement de leur corps.

A l'approche des élections européennes, RéSo lance un appel pour que l'Union Européenne inscrive le droit à l'avortement dans la Charte des Droits Fondamentaux afin qu'il soit garanti dans l'ensemble des Etats de l'Union.

Pour signer cet appel, rendez-vous sur
www.re-so.net

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Email.....Téléphone.....

- Je souhaite relayer cette campagne
- Je souhaite adhérer à RéSo et joins ma cotisation pour l'année 2009 (montant libre)
- Je souhaite recevoir la newsletter de RéSo

**A renvoyer à : Réso – 120 rue Nollet – 75017 Paris –
info@re-so.net - www.re-so.net**

RE-SO.net
Réformistes & Solidaires